

3. On n'imprimera absolument, ni en grand, ni en petit papier que le nombre d'Exemplaires qui aura été souscrit; & pour donner à ceux qui ont les dix volumes de l'Histoire d'Angleterre de Mr. de Rapin, le tems & la facilité de se procurer cette continuation, on recevra les souscriptions jusqu'à la fin d'Avril 1733. après lequel terme expiré personne ne sera plus admis à souscrire, ni ne pourra avoir cette continuation séparément pour compléter ses Exemplaires.

4. Ces deux volumes seront livrez aux Souscripteurs dans le cours d'une année après l'expiration du terme de la souscription.

5. Les Libraires associez donneront aux Souscripteurs des quittances signées d'eux trois.

Lesdits Libraires ayant acheté le fonds entier avec le Privilège de l'Histoire d'Angleterre de Mr. de Rapin Thoyras, fourniront au public, pendant le tems de la susdite souscription, ladite Histoire en dix volumes pour trente-six florins argent de Hollande, si le petit nombre d'Exemplaires qui leur en reste, n'est pas vendu auparavant: Et en cas qu'ils en eussent encore après ce terme expiré, ils ne les vendront que pour quarante-cinq florins l'Exemplaire.

On pourra souscrire à la Haye chez C. Van Lom, J. Van Duren, & P. de Hondt, & chez les principaux Libraires de Hollande & des Païs étrangers.

V. L'impatience que le public, particulièrement les Théologiens & les gens de Lettre, font paroître de voir le Livre du sçavant Pere Aubert Rolland, Cordelier & ancien Professeur en Théologie, &c. intitulé: *Moyen facile de concilier les esprits sur les difficultes qui regardent la Constitution Unigenitus*, en 3. volumes in quarto, détermine l'Auteur & l'Im-